

*Projet
d'établissement*

Maison de la Petite Enfance

2024

TULLINS



SOMMAIRE

Préambule 5

01 **Projet social et**
de développement durable **6**

Les modalités d'intégration de
l'établissement dans son environnement
social et vis-à-vis des partenaires extérieurs 7

- ✓ Les éléments démographiques du territoire
- ✓ Le profil des familles sur la commune
- ✓ L'État des lieux des besoins en mode d'accueil
- ✓ Les liens avec les partenaires extérieurs

Les modalités de participation
des familles à la vie de l'établissement
et les actions de soutien à la parentalité 15

- ✓ Les modalités de participation des familles à la MPE
- ✓ Les moyens de communication avec les familles
- ✓ Les actions de soutien à la parentalité

La démarche en faveur
du développement durable 18

- ✓ Les éléments des équipements et des matériaux
- ✓ Les produits alimentaires
- ✓ Les écogestes et la consommation responsable

02 Projet d'accueil

21

Les prestations d'accueil proposées

22

- ✓ Le type d'établissement
- ✓ Les modes de financements
- ✓ Les types d'accueils proposés

Les dispositions prises pour l'accueil d'enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique

26

- ✓ Prévention et détection précoce
- ✓ L'adaptabilité des locaux
- ✓ Les prises en charge spécifiques

Les compétences professionnelles mobilisées et le travail d'équipe

30

- ✓ La présentation de l'équipe
- ✓ Le travail en équipe
- ✓ L'actualisation des connaissances et la formation
- ✓ L'accueil des stagiaires
- ✓ L'analyse des pratiques professionnelles

03 Projet éducatif

38

L'accueil

42

- ✓ Premiers contacts et période « d'adaptation »
- ✓ Les échanges quotidiens avec les parents

Les soins

47

- ✓ Les soins d'hygiène et de confort
- ✓ Les repas
- ✓ Le sommeil

Le développement, l'éveil, le bien-être

58

- ✓ L'éveil corporel, la motricité libre et les jeux symboliques
- ✓ L'égalité filles / garçons
- ✓ L'art, la culture et la nature
- ✓ La communication gestuelle et le langage
- ✓ Les activités extérieures et les moments festifs

Conclusion

67

Remerciement

68

“L'accueil du jeune enfant est à la croisée de plusieurs politiques publiques : politique en faveur de la famille, de la petite enfance, de l'emploi, de l'aménagement du territoire. À ce titre, il constitue un enjeu fort pour les collectivités locales. L'État, le Département, la Caisse d'allocations familiales et la Mutualité sociale agricole, avec les communes [...] et les acteurs de la petite enfance s'inscrivent dans **une démarche dynamique d'accueil**”¹.

Pour cela, conformément à la réglementation, les professionnels de la Maison de la Petite Enfance s'emparent **d'un outil de travail : le Projet d'établissement**.

Ce dernier est élaboré **en équipe**. Il présente la structure, il définit la **place donnée à l'enfant et à sa famille**. Il s'appuie entre autre, sur la législation en vigueur dans les Établissements d'accueil de Jeunes Enfants,² le code de la santé publique, le rapport Giampino³, la Charte nationale de soutien à la parentalité⁴ et du Jeune Enfant⁵. “Son élaboration crée de la **cohérence**, ouvre les discussions et invite les équipes de professionnels à débattre et à poser leurs pratiques : une opportunité à saisir pour donner **du sens à une cohérence collective** autour des jeunes enfants accueillis en EAJE”⁶.

Ce projet d'établissement comprend trois parties distinctes : le projet social et de développement durable, le projet d'accueil et le projet éducatif. Sa rédaction est une grande aventure qui donne envie à l'équipe de **le partager, d'en parler et de le vivre ensemble...**

¹ *Projet d'établissement en EAJE, Loire Le département*

² *Décret n° 2010-613 du 7 juin 2010 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans*

Décret n° 2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants

Décret n° 2022-1772 du 30 décembre 2022 relatif aux expérimentations dans le domaine des services aux familles, aux établissements d'accueil de jeunes enfants et aux comités départementaux des services aux familles

³ https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/rapport-giampino-vf_modif-17_08_16.pdf

⁴ https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/charte_nationale_de_soutien_a_la_parentalite.pdf

⁵ https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/accueil_jeune_enfant_cadre_national.pdf

⁶ *Caroline Vattaire, Du projet éducatif au projet d'établissement en EAJE*

01

Projet social et de développement durable

Les modalités d'intégration de l'établissement
dans son environnement social et vis-à-vis
des partenaires extérieurs

Les modalités de participation des familles
à la vie de l'établissement et les actions
de soutien à la parentalité

La démarche en faveur
du développement durable

Les modalités d'intégration de l'établissement dans son environnement social et vis-à-vis des partenaires extérieurs

Les éléments démographiques du territoire

La commune de **Tullins** est située dans la vallée de l'Isère, à 30 km de Grenoble, à la limite du Voironnais et du Sud-Grésivaudan, entre Grenoble et Romans. Distante de 13 kilomètres de la ville de Voiron, Tullins est le chef-lieu de son canton et membre **la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais (CAPV)**, territoire de 98 000 habitants. Tullins en est la troisième ville en termes de population (7 784 habitants au 1er janvier 2025)⁷.

Les 31 communes du Pays voironnais



⁷ <https://www.ville-tullins.fr/decouvrir-tullins/presentation>

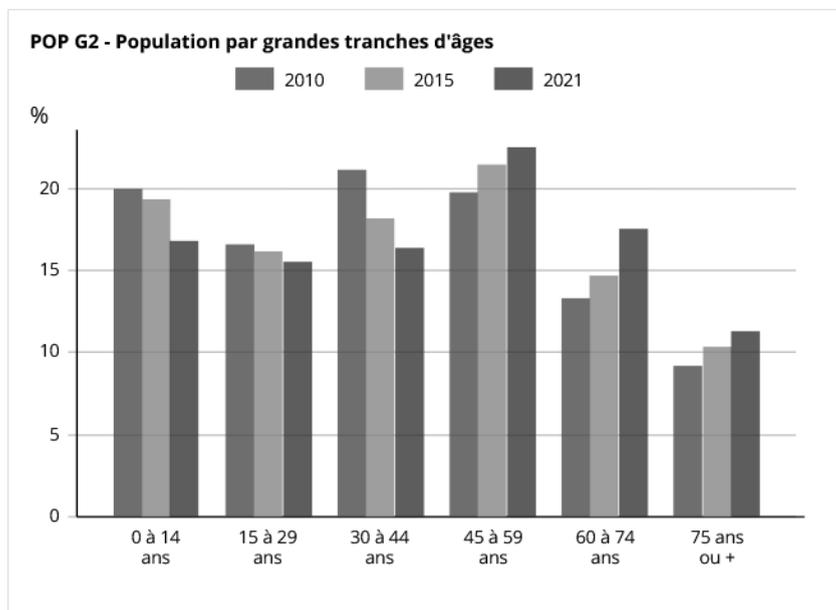
L'agglomération de **Tullins** se situe à flanc de coteaux, sur les derniers contreforts boisés du plateau de Chambaran.

La ville est dotée de **nombreux services** dont un accueil périscolaire, une école de musique et de danse, une Maison de la Jeunesse et de la Culture, un hôpital spécialisé en traumatologie rattaché au Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Grenoble, une gare ferroviaire, une piscine, un cinéma et de nombreux commerces. L'Education nationale compte pas moins de quatre groupes scolaires dont un groupe privé et un collège.

Ville dotée d'un tissu sportif et culturel dynamique, Tullins développe **une politique petite enfance** conséquente avec une crèche municipale de 24 places, un Relais Petite Enfance (RPE), un Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP), deux micro-crèches privées, une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM).

Tullins porte aujourd'hui des projets ambitieux visant à renforcer son attractivité, en redynamisant son cœur de ville tout en améliorant la qualité de vie de ses habitants.

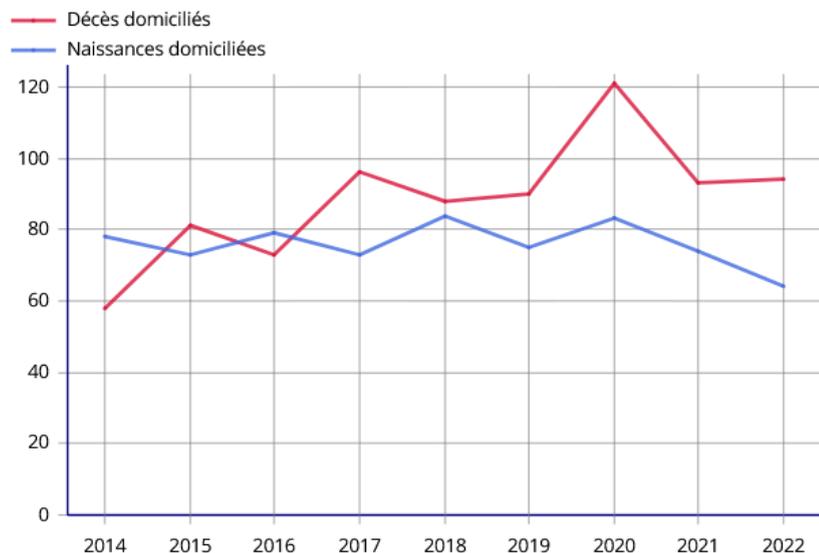
En 2021, la ville compte 7076 habitants, soit une augmentation de 0,1 % depuis 2015. **La population est vieillissante**. Selon les chiffres de l'INSEE, 51 % des habitants sont âgés de plus de 45 ans⁸.



⁸ <https://www.insee.fr/fr/statistiques>

En France, les naissances sont de moins en moins nombreuses.
 En 2022, la ville de Tullins enregistre 64 naissances, soit **une baisse** annuelle **de la natalité** de 13.5%⁹.

RFD G1 - Naissances et décès domiciliés



“Au 1^{er} janvier 2023, la France compte 2,1 millions d’enfants âgés de moins de 3 ans. Depuis 2011, en France hors Mayotte, **le nombre d’enfants de moins de 3 ans a baissé** de 360 000, soit -15 %”¹⁰.
 Les villes de Tullins et Vourey comptent 296 enfants âgés de moins de 3 ans en 2020 contre 255 en 2022¹¹, soit une baisse équivalente à celle de la moyenne nationale.

Des constructions de logements sont en projet dans les années à venir par conséquent, une augmentation de la population dont de jeunes ménages avec enfant est possible.

⁹ <https://www.insee.fr/fr/statistiques>

¹⁰ Observatoire national de la petite enfance. L'accueil des jeunes enfants Edition 2023

¹¹ Données RPE 2020-2022 CAF

Le profil des familles sur la commune

Selon l'INSEE, depuis 2015 à Tullins, le nombre de couples sans enfant est en net augmentation (+33.2%). En 2021, **les familles avec enfants restent cependant majoritaires** et représentent 54.1% de la population. La grande majorité des enfants vivent avec leurs deux parents (75%) .

FAM T3 - Composition des familles

Type de famille	2010	%	2015	%	2021	%
Ensemble	2 134	100,0	2 136	100,0	2 182	100,0
Couples avec enfant(s)	967	45,3	941	44,1	885	40,6
Familles monoparentales	340	15,9	443	20,7	295	13,5
Hommes seuls avec enfant(s)	48	2,2	85	4,0	74	3,4
Femmes seules avec enfant(s)	292	13,7	359	16,8	221	10,1
Couples sans enfant	827	38,8	752	35,2	1 002	45,9

Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2024.

En 2022 à Tullins, 82% des enfants âgés de moins de 3 ans vivent avec **un ou deux parents en emploi**¹².

“En 2022, le **revenu moyen** des ménages est de 26 775 Euros pour Tullins, contre une moyenne départementale de 30 447 Euros. La présence de foyers aux revenus modestes implique des besoins d’accompagnement des services publics plus marqués pour une partie de la population”.

“**Les familles monoparentales vivant sous le seuil de pauvreté à Tullins sont sur-représentées** : 29% contre 12% pour tous types de ménage confondus¹³. 64% des familles monoparentales ayant un enfant de moins de 6 ans n’ont pas d’emploi dans la collectivité contre 8% pour les couples avec enfants : un questionnement autour de l’insertion socio-professionnelle des mono-parents et de potentielles difficultés autour de garde disponible sur le territoire”.¹⁴

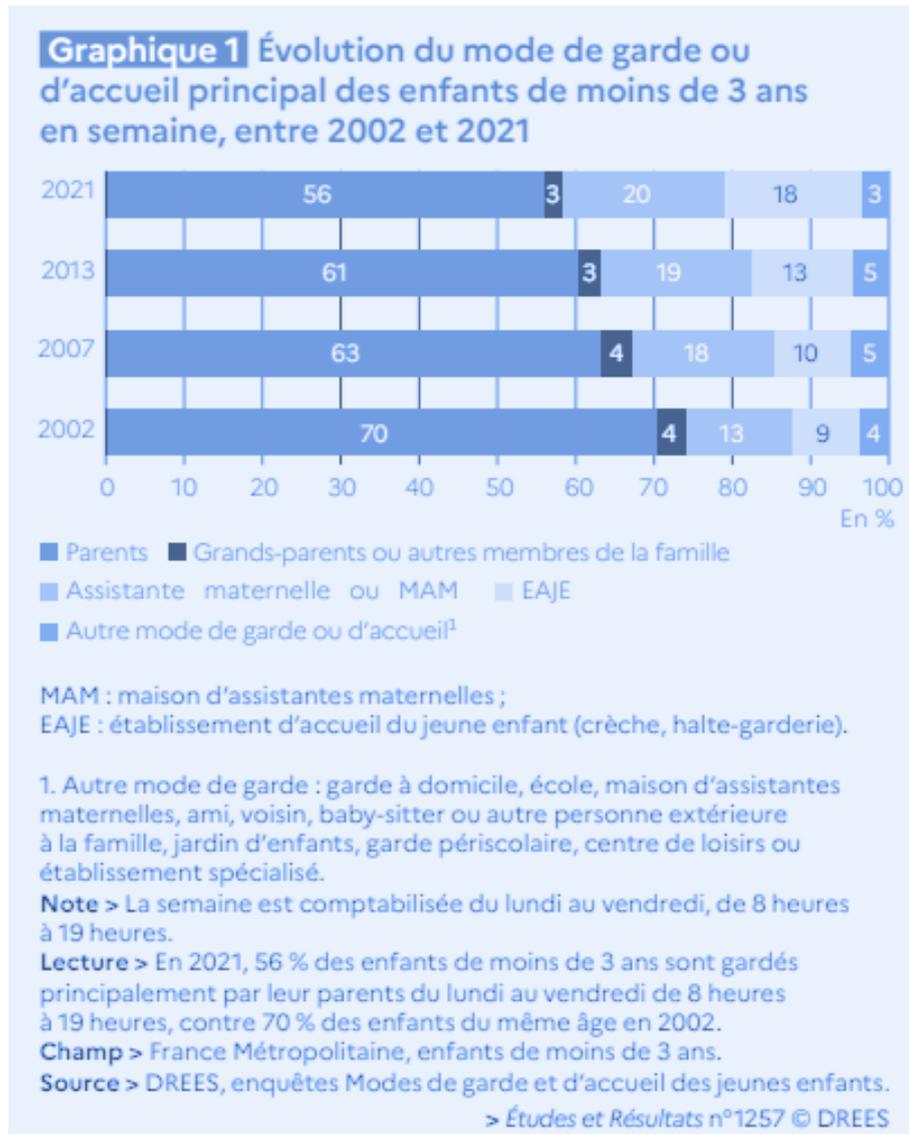
¹² Données RPE 2020-2022 CAF

¹³ Notons que l'accueil des enfants vivant dans une famille au quotient familial inférieur à 600 et/ou dans une famille monoparentale est privilégié lors de la commission d'attribution des places à la MPE

¹⁴ Profil Croisé thématique conçu par Ithéa

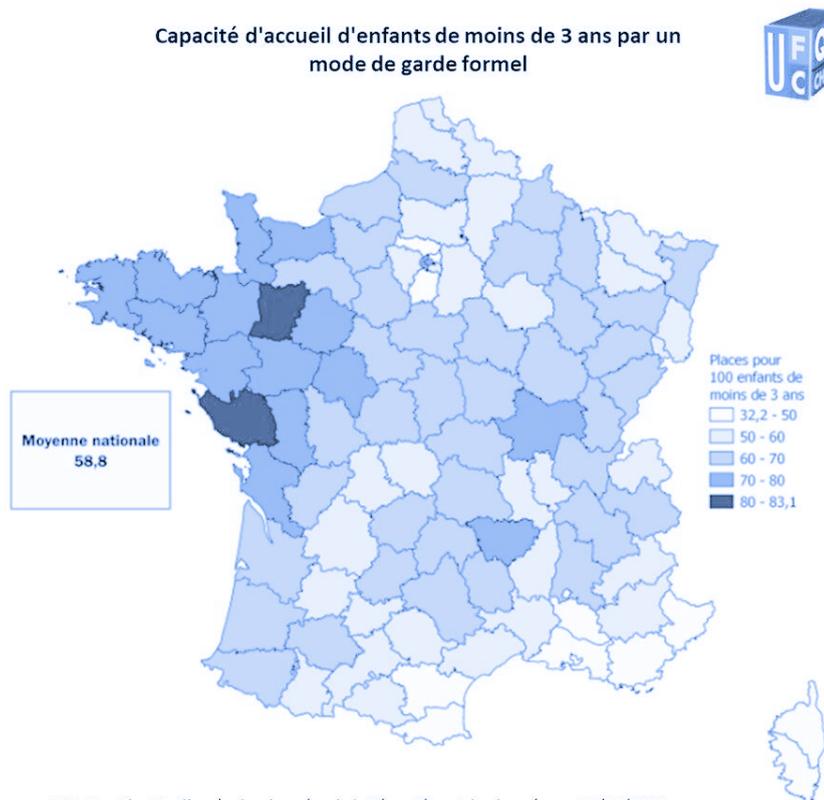
L'État des lieux des besoins en mode d'accueil

Depuis 2002 en France et à Tullins¹⁵, la garde assurée à titre principal par les parents est en recul.



¹⁵ Etude et résultats, Février 2023, n°1257, Drees/Données RPE 2020-2022 CAF

“Si certaines familles optent pour un mode de garde informel par choix, le fait est que les structures formelles existantes ne seraient pas en capacité d’accueillir tous les enfants de 0 à 3 ans (58,8 % de capacités d’accueil au niveau national)”¹⁶.



Selon les données de la Caisse d’Allocations Familiales, en 2022 sur le territoire Tullins-Vourey, 80% des enfants de moins de 3 ans **ont recours à un mode de garde**.

Le manque de places sur la commune, la disponibilité géographique du type d’accueil (choix entre crèches et assistants maternels à proximité du domicile ou du travail par exemple) et le reste à charge malgré les aides financières contraint les parents dans le choix du mode de garde pour leur enfant.

¹⁶ Mode de garde des jeunes enfants, UFC Que Choisir, Septembre 2023

Selon les données de la Caisse d'Allocations Familiales, en 2022 sur le territoire Tullins-Vourey, 47% des enfants de moins de 3 ans sont confiés principalement à **une assistante maternelle**. Ce nombre est à la hausse de 3.5% entre 2020 et 2022. Dans ce même temps, le nombre d'assistantes maternelles actives diminue (59 en 2020 contre 52 en 2022)¹⁷. Les actions menées sur la commune pour faire connaître le métier et susciter des vocations n'ont pas reçu l'attention du public.

En 2023 et 2024, **deux micro-crèches** ouvrent à Tullins. Malgré cette nouvelle offre d'accueil, en Mars 2024 la commission d'attribution des places de la Maison de la Petite Enfance étudie 45 demandes en accueil régulier, seulement 25 sont satisfaites pour la rentrée 2024.

En 2022, 31% des enfants de moins de 3 ans **sont accueillis à la Maison de la Petite Enfance** : un mode de garde incontournable sur la commune.

Les liens avec les partenaires extérieurs

Les professionnels des établissements d'accueil de jeunes enfants (EAJE) répondent aux politiques sociales et familiales grâce à **un travail en réseau**. Afin de favoriser le développement global, l'épanouissement de l'enfant et soutenir les familles, l'équipe de la Maison de la Petite Enfance partage des objectifs communs avec **différents partenaires**.

Dans une démarche **de prévention précoce**, plusieurs acteurs interviennent au sein de la structure (Voir Projet d'accueil).

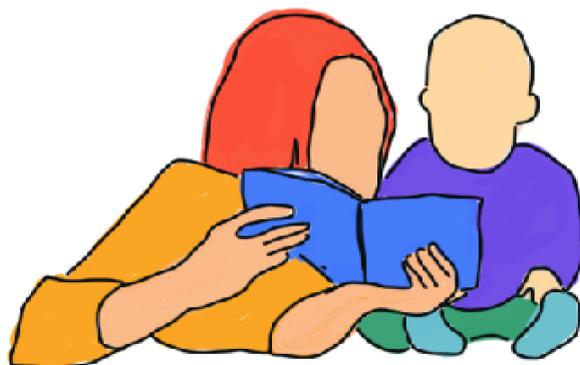
Les professionnels du Centre de **Protection Maternelle et Infantile** (PMI) assurent des missions de dépistage, d'accompagnement des mères et des enfants de moins de six ans, ils contrôlent les assistantes maternelles et les Établissement d'Accueil des Jeunes Enfants (EAJE). La responsable de la Maison de la Petite Enfance questionne, si nécessaire, le médecin de PMI. Les professionnels du centre et/ou le service de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) sollicitent la directrice de l'EAJE pour l'accueil spécifique d'enfants à la crèche.

Les missions de prévention précoce et **d'accompagnement à la parentalité** sont aussi soutenues par un travail en collaboration entre l'équipe de la Maison de la Petite Enfance et d'autres services aux familles au sein de la commune comme **le Lieu d'Accueil**

¹⁷ Données RPE 2020-2022 CAF

Parents-Enfants (LAEP) et le Relais Petite Enfance (RPE) qui partagent leurs locaux.

Les professionnelles de l'EAJE travaillent avec des acteurs du champs éducatif et culturel. Menées par la chargée de coopération de la commune de Tullins, des réunions partenariales ont lieu tous les deux mois. Sont présents des représentants de **l'école de musique et de danse, du service périscolaire**, des agents de **la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC)**, de **la médiathèque/ludothèque**, de la responsable du RPE et de professionnelles de la Maison de la Petite Enfance. Ces temps d'échanges permettent la création d'actions communes entre les différents agents du territoire et favorisent les liens. Ces partenaires sont sollicités par les professionnelles de la crèche tout au long de l'année.



Les modalités de participation des familles à la vie de l'établissement et les actions de soutien à la parentalité

Les modalités de participation des familles à la MPE

A la Maison de la Petite Enfance, **les parents collaborent à la vie de la structure**. Leur participation est essentielle ; elle permet de mieux connaître leurs besoins et favorise **les liens**. "L'accueil d'un jeune enfant implique le travail avec sa famille. La qualité relationnelle et la coopération entre professionnel.le.s et parents, dans une approche prévenante et non normative à l'égard des familles, est un facteur d'épanouissement de l'enfant et de réassurance de ses parents."¹⁸

Des élections sont organisées annuellement pour désigner **des représentants de parents**. Ces derniers ou leurs suppléants participent **au Conseil de Vie Sociale (CVS)** deux fois dans l'année. Le Conseil d'établissement est un lieu d'échanges constitué de représentants élus, de parents et de personnel. Il est consulté sur l'organisation intérieure et la vie quotidienne dans l'EAJE, les orientations pédagogiques et éducatives, les partenariats, les activités offertes aux enfants ou encore les projets de travaux.

Afin d'améliorer la qualité d'accueil et de permettre aux familles de s'impliquer dans la vie quotidienne de leur enfant, ceux-ci sont invités à participer activement aux animations, temps festif, rencontres et sorties extérieures proposées tout au long de l'année.

Une réunion de rentrée à lieu à l'automne. Ce temps jovial permet de répondre aux questions, de faire plus ample connaissance dans un cadre détendu et favorise la rencontre entre parents.

Quotidiennement au sein de la crèche, les familles peuvent mener **l'animation de leur choix** (artistique, ludique, culturelle...) auprès des enfants en collaboration avec une professionnelle.

¹⁸ Charte nationale d'accueil du jeune enfant

Les moyens de communication avec les familles

Divers outils de communication sont utilisés afin d'informer les familles. Les niveaux d'accès des parents aux outils informatique, à la langue française écrite ou parlée et leurs pathologies éventuelles sont respectés. Les disponibilités des familles sont également prises en compte pour échanger.

L'équipe communique avec les parents via **des outils numériques** tels les courriers électroniques et un blog sécurisé. Sur le site de la ville, une page web est dédiée aux structures petite enfance communales. Certaines informations sont transmises via **des documents papiers** ; des affiches sont accrochées dans le hall et sur les portes d'accès aux unités. Des flyers, dépliants et des brochures sont à disposition dans l'entrée.



Les transmissions urgentes sont communiquées **par téléphone**. **La communication orale est privilégiée**. Lors de l'arrivée ou du départ à la crèche, les professionnelles veillent à signaler les informations utiles aux familles. Par ailleurs, des temps d'échanges individuels sans la présence de leur enfant peuvent être proposés.

Les actions de soutien à la parentalité

Les professionnelles de la Maison de la Petite Enfance œuvrent **au soutien et à l'accompagnement des adultes dans leur rôle de parent.**

“La parentalité désigne l’ensemble des façons d’être et de vivre le fait d’être parent. C’est un processus qui conjugue les différentes dimensions de la fonction parentale, matérielle, psychologique, morale, culturelle, sociale. Elle qualifie le lien entre un adulte et un enfant, quelle que soit la structure familiale dans laquelle il s’inscrit, dans le but d’assurer le soin, le développement et l’éducation de l’enfant.”¹⁹

Le soutien à la parentalité permet “d’améliorer le présent des familles mais aussi de les accompagner pour mieux prévenir les difficultés auxquelles elles pourraient être confrontées.”²⁰ “C’est reconnaître et valoriser prioritairement les rôles, le projet et les compétences des parents : les interventions s’appuient sur les ressources et capacités des parents. Elles se construisent avec eux.”²¹

Soutenir la parentalité et renforcer l’estime de soi des familles favorise le développement de l’enfant, son épanouissement et sa confiance. Cela permet de réduire les inégalités sociales de santé et augmente ses chances de conserver un bon état physique et mental à l’âge adulte. Les professionnelles possèdent un rôle et un statut différents des parents mais partagent les mêmes fonctions auprès des enfants confiés : protéger, porter intérêt, prendre plaisir et se réjouir. Ces missions permettent à l’enfant d’intégrer qu’il a le droit d’exister, qu’il est intéressant, capable et compétent.

La Maison de la Petite Enfance est **un espace ressource** aux familles **propice aux dialogues et à l’information.**

Une conférence/débat à destination des familles et des professionnelles est organisée dans l’année.

Les temps d’échanges entre parents, parents-professionnels permettent un enrichissement mutuel.

Outre les mesures d’accompagnement de chaque parent et les espaces ressources mis en place dans la structure, les professionnelles peuvent orienter les familles vers d’autres réseaux de soutien sur le territoire (Voir chapitre “Les liens avec les partenaires extérieurs” ci-dessus).

¹⁹ BO Santé – Protection sociale – Solidarité n o 2012/5 du 15 juin 2012, Page 247

²⁰ Soutien à la parentalité, 2022, solidarite-sante.gouv.fr

²¹ Charte nationale de soutien à la parentalité, 2021

La démarche en faveur du développement durable

Les éléments des équipements et des matériaux

Le personnel de la crèche est sensibilisé aux questions écologiques et souhaite accueillir les enfants dans **un espace respectueux de l'environnement**. L'équipe limite l'utilisation de produits polluants dans son fonctionnement quotidien.

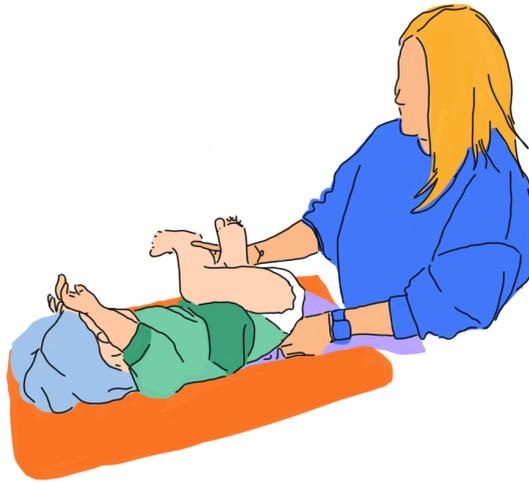
L'acquisition de mobilier en bois, avec peintures et vernis sans solvant est désormais privilégiée. L'équipe commande davantage de jeux et jouets fabriqués avec **des matériaux éco-responsables**.

Les professionnelles de la Maison de la Petite Enfance évitent les produits nettoyants nocifs pour l'entretien des locaux. Elles privilégient l'utilisation d'eau, de vinaigre, d'articles d'entretien éco-labellisés et de lavettes en microfibres lavables.

La structure est équipée d'un nettoyeur vapeur.



Les produits d'hygiène corporelle sont, autant que possible, adaptés aux besoins des enfants. Du savon doux ainsi que des gants lavables sont utilisés pour le change des enfants. L'usage des lingettes est prohibé sauf cas exceptionnels. L'EAJE fournit **les couches jetables biologiques**. L'utilisation des couches lavables est possible mais leur entretien est à la charge des familles.



La Maison de la Petite Enfance dispose d'un espace extérieur arboré. Des bacs de terre sont installés. Au printemps, des ateliers jardinage sont proposés aux enfants et à leurs parents. Ils peuvent ainsi toucher la terre, semer, arroser et goûter leurs plantations ! Une activité ludique et éducative permettant aux tout-petits de **découvrir la nature**, de prendre soin de leur environnement.

Les produits alimentaires

L'allaitement maternel est encouragé.

Les produits issus de **l'agriculture biologique** ainsi que des aliments **locaux** et **de saison** sont privilégiés. L'eau du robinet est consommée. Les protéines végétales sont proposées chaque semaine au déjeuner. Lors des goûters, le pain est biologique et les gâteaux sont principalement cuisinés sur place.

Afin d'**éviter le gaspillage** et **limiter la production de déchets**, les courses sont effectuées deux fois par semaine et l'achat de denrées alimentaires contenues dans des emballages plastiques individuels est évité.

Les déchets et restes alimentaires compostables sont **triés** puis jetés dans des poubelles spécifiques. Les papiers, cartons et verres sont également évacués dans des conteneurs particuliers. De la vaisselle en verre ou en inox plutôt qu'en plastique est utilisée. L'utilisation du film alimentaire est proscrit.

Les écogestes et la consommation responsable

La protection de notre environnement passe par **l'économie d'énergie**. Ainsi, le remplacement des éclairages à néons par des éclairages avec variateurs est entrepris.

Lorsque la luminosité extérieure le permet, les professionnelles éteignent les lumières.

De plus, elles évitent de laisser couler l'eau des robinets inutilement et les textiles abîmés sont recousus ou utilisés à de nouvelles fins.

Enfin, des jeux sont créés à l'aide **de matériel de récupération**.

La pâte à sel et la pâte à modeler peuvent être fabriquées par les professionnelles.

02

Projet d'accueil

Les prestations d'accueil proposées

Les dispositions prises pour l'accueil
d'enfants présentant un handicap ou atteints
d'une maladie chronique

Les compétences professionnelles
mobilisées et le travail d'équipe

Les prestations d'accueil proposées

Le type d'établissement

La Maison de la Petite Enfance (MPE) est un Établissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE).

Ouvert en mai 1999, l'équipement est localisé dans l'enceinte verdoyante du parc municipal de Tullins, à proximité de la Mairie, de la médiathèque et de l'accueil de loisirs.

La structure est gérée par **le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)** de la ville de Tullins.

Son agrément est de vingt-quatre places. En application de l'article R.2324-27 du décret n°2021-1131 du 30 août 2021, des enfants peuvent être accueillis en surnombre certains jours de la semaine, dans la limite de 115% de la capacité d'accueil et à condition que le taux d'occupation hebdomadaire n'excède pas 100% de celle-ci.

La Maison de la Petite Enfance est **un lieu d'éveil** qui accueille toutes les familles et leurs enfants de dix semaines à cinq ans révolus, jusqu'à leur scolarisation, sans discrimination.

L'ouverture est soumise à un avis du Président du Département. Par l'article L2111-1 du code de la santé publique, la Protection Maternelle et Infantile (PMI) assure la surveillance et le contrôle des établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans. La Caisse d'Allocation Familiale (CAF) vérifie les questions relatives à la facturation et au règlement de fonctionnement.

Les modes de financements

Différents acteurs participent au financement de la structure.

La Caisse d'Allocation Familiale (CAF) et la Mutualité Sociale Agricole (MSA) versent la Prestation de Service Unique (PSU). Cette dernière correspond à la prise en charge de 66% du prix de revient horaire d'un enfant accueilli sur la structure, dans la limite du prix plafond fixé par la Caisse Nationale d'Allocation Familiale (CNAF), déduction faite des participations familiales.

La commune signe une Convention Territoriale Globale (CTG) en partenariat avec la CAF afin de renforcer l'efficacité, la cohérence

et la coordination des services mis en place pour les habitants du pays Voironnais. Un avenant précise les modalités d'intervention et de versement de la Prestation de Service Unique pour la Maison de la Petite Enfance.

Conformément aux directives de la CNAF, **chaque famille acquitte une facture mensuelle**. La participation financière varie en fonction des ressources et de la composition de la famille. Un tarif horaire est calculé pour chaque enfant. Il prend en compte les ressources mensuelles N-2 de la famille et l'application d'un taux horaire défini par la CNAF, en fonction du nombre d'enfants à charge reconnus par la CAF.

Le CCAS de Tullins participe également au fonctionnement financier de la structure.

Les types d'accueil proposés

Un accueil en inter-âge favorise l'autonomie et la socialisation des enfants. Les plus petits observent et participent aux activités des plus grands. Les espaces de découverte et d'exploration leur permettent de gagner en assurance et en prise d'initiative. Les plus jeunes enfants apprennent des plus âgés en imitant. Les plus grands doivent faire attention aux bébés en modérant leurs gestes et leurs bruits, ils sont valorisés dans leur rôle.



La Maison de la Petite Enfance accueille quotidiennement jusque treize enfants en inter-âges, dans chacune de ses deux unités.

Trois types d'accueil sont proposés :

Un Accueil Régulier (AR).

L'accueil est régulier lorsque les besoins sont connus à l'avance et sont récurrents. Le contrat précise le temps d'accueil en fonction des besoins des parents (lettre circulaire 2014-009). L'accueil régulier est possible une ou plusieurs journées par semaine sur une amplitude maximale de 7h30 à 18h30. Il est proposé au minimum deux demi-journées par semaine, pour deux heures de présence de l'enfant par accueil.

l'accueil régulier AR

Lorsque les besoins sont connus à l'avance et sont récurrents



Une ou plusieurs journées par semaine de 7h30 à 18h30 maximum



L'attribution des places en commission d'attribution en Mars pour une entrée entre fin août et fin octobre de l'année en cours

Un Accueil Occasionnel (AO).

L'accueil est occasionnel lorsque les besoins sont connus à l'avance, mais qu'ils sont ponctuels et ne sont pas récurrents (lettre circulaire 2014-009). L'accueil occasionnel est possible en journée ou demi-journée. Il est proposé au minimum deux demi-journées par semaine, pour deux heures de présence de l'enfant par accueil. Une réservation à l'avance ou au jour le jour est possible.



Un accueil d'urgence ou exceptionnel.

L'accueil est exceptionnel ou d'urgence lorsque les besoins des familles ne peuvent pas être anticipés.

Les places en contrat régulier font l'objet d'un passage en **Commission d'admission** qui se réunit dans le courant du deuxième trimestre (Mars-Avril) de l'année en cours pour la rentrée de septembre. Les dossiers sont étudiés de façon anonyme.

Seules les familles domiciliées ou en activité professionnelle sur la commune de Tullins sont éligibles à une place en crèche à la MPE. L'absence d'emploi des parents et l'accueil d'une fratrie au cours des années précédentes ne sont pas des critères de refus.

Des critères spécifiques font l'objet d'attribution de points.²²

Les demandes dont les cotations sont les plus élevées sont retenues. Les réponses sont données par courrier aux familles.

²²<https://www.ville-tullins.fr/sites/default/files/2024-07/2024.06.07-types-daccueil-et-modalites-dattribution-des-places-mpe.pdf>

Les dispositions prises pour l'accueil d'enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique

« Les établissements [...] d'accueil [...] de jeunes enfants [...] offrent, avec le concours du référent " Santé et Accueil inclusif ", un accueil individualisé et inclusif de chacun des enfants, notamment de ceux présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique, grâce à un accompagnement spécifique dans le cadre de locaux adaptés. Ils favorisent la socialisation des enfants au sein de collectifs de taille adaptée aux activités proposées ». ²³

La collectivité de Tullins fait le choix d'accorder **une place prioritaire aux enfants en situation de handicap**. ²⁴

La prévention et la détection précoce, l'aménagement des espaces, ainsi que des outils et des partenaires permettent d'adapter au mieux leur accompagnement.

La prévention et détection précoce

« La prévention en matière de handicap, c'est éviter l'apparition du problème de santé invalidant, mais c'est aussi prévenir ses conséquences ». ²⁵

Les professionnelles de la Maison de la Petite Enfance disposent d'outils et de partenaires pour répondre à leurs interrogations. L'objectif est de repérer **les troubles de développement** de l'enfant et d'agir au plus tôt. Lorsque des besoins spécifiques sont dépistés, l'équipe oriente les parents vers les professionnels compétents.

²³ Article R2324-17 Code de la santé publique

²⁴ Notons également que l'accueil des enfants, dont un parent ou un membre de la fratrie, est en situation de handicap est privilégié lors de la commission d'attribution des places

²⁵ Les politiques et actions en faveur des personnes handicapées adsp n° 49 décembre 2004

Le Centre Médico-Psychologique Infanto-juvénile (CMP) de Tullins peut intervenir, à la demande de l'équipe, une ou deux fois dans l'année. Ce sont des temps d'échanges entre l'équipe pluridisciplinaire du CMP (pédopsychiatre, psychologue, orthophoniste, psychomotricien...) et l'équipe de la MPE. Cette rencontre peut, éventuellement, mener à une observation de l'enfant dans la structure, en accord avec la famille. L'équipe peut également solliciter **le Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD)** du territoire. Cet établissement propose des formations de sensibilisation et de repérage précoce des troubles du spectre autistique.

A la MPE, **la Référente Santé et Accueil Inclusif (RSAI)**, directrice de la structure et infirmière puéricultrice de formation, conseille dans une démarche de prévention des risques, relève les observations de l'équipe et échange avec les familles afin d'identifier des troubles du développement du tout-petit.

Une observation fine et factuelle de l'enfant est possible par les professionnelles, **des grilles d'observation** sont à disposition. Il peut s'agir d'une observation sur le développement global ou sur un item spécifique.

Une réunion d'équipe mensuelle et trois Analyses de la Pratique Professionnelle (APP) annuelles permettent aux professionnelles de la crèche d'échanger.

Outre les transmissions quotidiennes, **un entretien individuel parents/professionnelles**, peut-être proposé à la demande des familles ou de la direction.

L'adaptabilité des locaux

La Maison de la Petite Enfance est un établissement recevant du public (ERP) de catégorie cinq. Il « est considéré comme accessible dans des conditions normales de fonctionnement, à des personnes handicapées, avec la plus grande autonomie possible, de circuler, d'accéder aux locaux et équipements, d'utiliser les équipements, de se repérer, de communiquer et de bénéficier des prestations en vue desquelles cet établissement ou cette installation a été conçu ». ²⁶

Au sein de l'EAJE, deux types de publics nécessitent des aménagements différents : les enfants accueillis et leurs parents.

²⁶ Art. R. 111-19-2 Décret n°2006-555 du 17 mai 2006 relatif à l'accessibilité des établissements recevant du public, des installations ouvertes au public et des bâtiments d'habitation et modifiant le code de la construction et de l'habitation

Les enfants accueillis dans l'établissement, de par leur jeune âge, ont, au sens de la réglementation relative à l'accessibilité, un faible degré d'autonomie. Les locaux leur sont de fait adaptés afin de favoriser leur développement et respecter leurs besoins. Par ailleurs, si la situation de l'enfant l'exige, **un projet d'accueil individualisé (PAI)** est mis en place, en concertation avec le personnel de santé référent et les parents. Il s'agit « d'un document organisant sa vie quotidienne en établissement et précisant ses besoins thérapeutiques ». ²⁷

L'adaptabilité des locaux est donc ajustée en fonction des besoins particuliers.

L'ensemble des locaux de la Maison de la Petite Enfance est accessible aux parents à mobilité réduite. Ainsi, chacun est accueilli et à la possibilité de participer aux différents événements festifs et d'animations au sein de la structure. Les professionnelles s'adaptent aux besoins des parents porteurs de handicap. L'équipe les accompagne lors de l'accueil ou du départ de leurs enfants, les aide si besoin pour l'ouverture des poignées de portes internes en hauteur. Les modes de communications sont également adaptés. Les professionnelles peuvent par exemple, réaliser des transmissions écrites pour un parent sourd ou malentendant. Notons également que l'établissement dispose d'un téléphone portable permettant l'utilisation de SMS.

Les prises en charge spécifiques

Pour faciliter l'ajustement des soins et la prise en charge spécifique d'un enfant, l'équipe dispose de moyens internes et de ressources extérieures.

La directrice du multi-accueil a pour mission, l'accueil et l'intégration d'enfants porteurs de handicap ou atteints de maladie chronique. **Les protocoles médicaux** sont rédigés par ses soins. En cas de traitement médicamenteux, ou de soins spécifiques, un PAI peut être élaboré pour l'enfant (voir chapitre précédent).

Dans le cadre d'un traitement à durée limitée prescrit durant les heures d'accueil, et si le médecin n'a pas prescrit l'intervention d'un auxiliaire médical, les professionnelles, sous la responsabilité de la directrice peuvent l'administrer. Il est ensuite répertorié dans un classeur prévu à cet effet. ²⁸

²⁷ <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F21392>

²⁸ Décret n° 2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants, Titre II, Article 2

L'ensemble de l'équipe s'occupe de chacun des enfants et propose **des activités inclusives**. En fonction des besoins spécifiques, **des outils de communications** tels que des pictogrammes ou des images peuvent être utilisés. Par ailleurs, l'ensemble du personnel pratique les bases de **la communication gestuelle associée à la parole**.

La prise en charge des soins spécifiques est permise par un travail en collaboration entre différentes institutions et la crèche, en accord avec les familles. En effet, le personnel du **Centre d'Action Médico-Sociale Précoce** (CAMSP) peut intervenir au sein de la Maison de la Petite Enfance afin d'observer un enfant puis échanger avec l'équipe. Par ailleurs, les professionnelles peuvent rédiger ou communiquer des observations sur le développement de l'enfant à la demande **de partenaires médicaux ou paramédicaux** (pédiatre, orthophoniste, pédopsychiatre...). Enfin, dans le cadre de prise en charge spécifique et sous réserve d'éligibilité, la crèche peut bénéficier de subventions afin de financer des formations, des renforts de personnel ou l'acquisition de matériel.

L'équipe de la Maison de la Petite Enfance, en s'appuyant sur le réseau de professionnels du territoire, participe au dépistage précoce de troubles et permet, par la réflexion sur sa pratique et l'adaptation aux besoins individuels, **un accueil pour tous**.

Les compétences professionnelles mobilisées et le travail d'équipe

L'article 2324-38 du code de la santé publique stipule que « les établissements et services veillent à s'assurer, compte tenu du nombre, de l'âge et des besoins des enfants qu'ils accueillent et de leur projet éducatif et social, le concours d'une équipe pluridisciplinaire composée de professionnels qualifiés, notamment dans les domaines psychologique, psychomoteur, social, sanitaire, éducatif et culturel. »

La présentation de l'équipe

La Maison de la Petite Enfance dispose d'une **équipe pluridisciplinaire**, qui contribue, en collaboration étroite avec les parents, à la santé, la sécurité, à l'épanouissement et au bien-être des jeunes enfants qui leur sont confiés.

En matière d'encadrement, la Maison de la Petite Enfance respecte les dispositions fixées aux articles R. 2324-42 à R. 2324-43-2 à savoir au minimum, un rapport d'un professionnel pour six enfants en inter-âges.

La direction de la Maison de la Petite Enfance est assurée par une **infirmière puéricultrice**. Garante de l'organisation et de la gestion de la structure, elle fait appliquer les dispositions du règlement de fonctionnement et répond au cadre réglementaire. Elle fait le lien entre les demandes politiques et leur application sur le terrain.

Elle encadre une équipe pluriprofessionnelle composée de douze agentes, elle est responsable de la qualité du travail de son équipe auprès des enfants et de l'accueil réservé aux parents. Elle coordonne l'ensemble des actions entreprises et impulse le projet d'établissement. Elle est également **Référente Santé et Accueil Inclusif (RSAI)**. « Un référent Santé et Accueil inclusif intervient dans chaque établissement et service d'accueil non permanent d'enfants.»²⁹

²⁹ Décret n°2021-1131 du 30 août 2021. Missions du RSAI détaillées dans l'article R.2324-39.-II

« Le RSAI est un atout dans l'accueil inclusif par sa connaissance des besoins et du développement de l'enfant ; des différentes pathologies, de son expérience hospitalière et extrahospitalière le plus souvent »³⁰.

Une assistante administrative est chargée du secrétariat, elle assure le suivi administratif des dossiers des familles. Elle est l'interlocutrice des parents pour toutes les questions inhérentes aux inscriptions.

Deux Éducatrices de Jeunes Enfants (EJE) garantissent la fonction éducative en favorisant l'éveil et le développement des enfants en collaboration étroite avec les auxiliaires de puériculture et les agents spécialisés petite enfance. Elles assurent l'élaboration et la mise en œuvre du projet pédagogique dans une démarche de coéducation en sollicitant la collaboration des parents. Elles participent à la prise en charge au quotidien des enfants. Favoriser la cohésion d'équipe, interroger les pratiques, repérer et analyser les problématiques, conduire ou chapeauter les projets, impulser une dynamique d'équipe, rester informé et partager les informations relatives à l'évolution du domaine de la petite enfance sont les missions spécifiques des éducatrices de jeunes enfants. Afin de mener à bien leurs missions, elles bénéficient d'heures de travail détachées de l'encadrement des enfants. En l'absence de la Directrice, les éducatrices de jeunes enfants assurent par délégation, la responsabilité de direction.

Quatre Auxiliaires de Puériculture (APU) peuvent occasionnellement en l'absence des EJE, assurer la continuité de direction. Quotidiennement, elles prennent en charge l'enfant, répondent à ses besoins, assurent sa sécurité et ses soins quotidiens. Elles mènent avec les éducatrices de jeunes enfants, des activités d'éveil. Elles s'inscrivent dans une relation de continuité éducative entre la vie familiale et l'EAJE.

Trois agents titulaires du CAP petite enfance assurent des missions polyvalentes. Elles participent à l'encadrement des enfants et à l'entretien des locaux, en suivant les directives de la responsable d'établissement. Elles contribuent à établir et maintenir une relation de confiance avec les familles.

Par ailleurs, **une professionnelle titulaire du CAP petite enfance** assure les remplacements du personnel absent.

Un agent de restauration réalise les achats alimentaires, élabore les menus avec la responsable, prépare les repas et les goûters... dans le respect des normes HACCP.

Une agente assure l'entretien des locaux, du linge, du matériel et participe à la vie de l'établissement. Lorsque nécessaire, elle accompagne les enfants à la prise du goûter et joue avec eux dans l'unité.

³⁰<https://lesprosdela petiteenfance.fr/vie-professionnelle/reglementation/tout-savoir-sur-le-referent-sante-et-accueil-inclusif-rsai/referent-sante-et-accueil-inclusif-son-role-et-ses-missions>

Des remplaçants peuvent occasionnellement intervenir à la MPE en cas d'absence d'un membre de l'équipe.

Les professionnelles garantissent **un accueil de qualité** et favorisent le développement global de l'enfant. De par leurs savoirs et leurs observations, elles accompagnent les parents dans leurs fonctions et créent **un lien de confiance** avec les familles. Les compétences spécifiques de chacune permettent **un travail en complémentarité**.

L'équipe



Le travail en équipe

L'équipe de la Maison de la Petite Enfance a pour objectif de créer et maintenir **une cohésion entre professionnelles**. Ainsi, chaque agente travaille au sein des deux unités. Toutes accompagnent et connaissent les besoins des enfants accueillis. Grâce à cette organisation, les compétences individuelles sont partagées, les pratiques professionnelles sont améliorées.

Afin de maintenir une continuité éducative entre le domicile de l'enfant et la structure, de prendre en compte les besoins des parents et de leurs enfants, chaque membre de l'équipe, avec ses missions spécifiques, utilise des outils de communication. **Un cahier de transmission** est utilisé par l'ensemble des agentes. Les informations quotidiennes concernant l'accueil des enfants sont recensées dans **un classeur par unité**. **Des carnets spécifiques** sont utilisés pour la communication entre la responsable et la secrétaire, ainsi qu'entre la responsable et les éducatrices de jeunes enfants. **Des affiches** sont également utilisées afin de repérer rapidement les régimes particuliers, les allergies alimentaires ou l'évolution de la diversification chez les plus petits. Outre la communication orale, les échanges avec les parents sont également possibles **par courrier électronique, affichage ou par le biais d'un Padlet sécurisé**.

Des temps de concertation et de réflexion sont assurés lors **d'une réunion d'équipe mensuelle** obligatoire. L'ordre du jour est établi collectivement. L'élaboration de projets pédagogiques et conviviaux sont discutés et réfléchis lors de ces instances. Ses réunions permettent aux professionnelles d'échanger sur leurs pratiques (hors présence des enfants), de favoriser la cohésion et de créer une dynamique d'équipe.

L'actualisation des connaissances et la formation

L'actualisation des connaissances et les veilles professionnelles permettent de maintenir un accueil de qualité des enfants et de leurs familles.

Les agents de la ville de Tullins bénéficient des formations proposées par **le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT)**. « Le CNFPT propose une offre de service afin d'accompagner les différentes étapes du parcours professionnel d'un agent, en prenant en compte les diverses situations de l'évolution professionnelle ou de la transition professionnelle, du recrutement jusqu'à la fin d'activité »³¹. Le personnel formule ses demandes de formations individuelles via une plateforme d'inscription en ligne. Le matériel informatique nécessaire est à disposition à la crèche.

La direction des ressources humaines évalue les besoins en formation des agents et sollicite le CNFPT pour organiser des formations sur site en « union », adaptées aux besoins de service et aux projets de la collectivité.

Outre le CNFPT, **d'autres prestataires de formation** peuvent être ponctuellement sollicités.

Les professionnelles peuvent emprunter **des ouvrages, des revues spécialisées...** sur le réseau médiathèque local.

Les agents peuvent s'inscrire **aux conférences et webinaires en ligne**. Après chaque formation, les professionnelles échangent en équipe : les savoirs et documents acquis sont partagés.

Annuellement, à des fins pédagogiques, la structure ferme l'accueil au public jusqu'à trois jours. Selon des besoins collectifs et réglementaires, les thèmes de ses journées sont définis. « **Les journées pédagogiques** constituent des temps de réflexion entre professionnels, en dehors de la présence des enfants pour ajuster l'organisation, les pratiques pédagogiques, rédiger ou réviser le projet d'accueil, mettre à jour les connaissances relatives au développement du jeune enfant. »³²

³¹ <https://www.cnfpt.fr/se-former/suivre-formation/se-former-au-long-sa-carriere/national>

³² <https://stephanie-disant.fr/journees-peda-finances/>

La commune de Tullins accompagne les agents dans leurs démarches **de reconversions professionnelles et de Validation des Acquis et de l'Expérience (VAE)**. « La validation des acquis de l'expérience est une mesure qui permet à toute personne, quels que soient son âge, son niveau d'études ou son statut, de faire valider les acquis de son expérience pour obtenir une certification professionnelle »³³. L'équipe interroge ses pratiques et actualise aussi ses connaissances grâce aux questionnements des stagiaires...

L'accueil des stagiaires

Des étudiants sont accueillis à la Maison de la Petite Enfance dans le cadre de leurs études. Le personnel accompagne des collégiens (stage d'observation en classe de troisième), des lycéens (Baccalauréat Professionnel Services Aux Personnes et Aux Territoires, Certificat d'Aptitude Professionnelle Accompagnant Educatif Petite Enfance) ou encore des élèves d'écoles spécialisées (Auxiliaires de Puériculture, Éducateurs de Jeunes Enfants, Infirmières, Puéricultrices Diplômée d'Etat...). L'accueil et la place des étudiants font l'objet de réflexions régulières en équipe.

Une convention définit les modalités pratiques du stage (durée, horaires, responsabilité et assurance...). Pour la stabilité et le bien-être des enfants, les stages longs sont privilégiés. Un entretien préalable permet la rencontre de l'élève et de sa référente ou de la responsable. Le fonctionnement de la structure est expliqué, les locaux sont visités. Dès les premiers jours de stage, l'élève se présente aux enfants et à leurs parents via une communication orale et écrite. Il est amené, guidé par sa tutrice, à transmettre des informations aux familles matin et soir. Durant toute la période de formation, quelque soit ses compétences, **l'élève est accompagné par une professionnelle de la structure** ; de l'observation à la pratique. En fonction de son parcours, de la durée du stage et de l'appréciation de la tutrice, la période d'observation varie mais reste indispensable pour connaître les enfants, comprendre l'organisation du service et découvrir le rôle des agents. Quotidiennement, la référente transmet ses connaissances à l'élève, l'accompagne dans l'atteinte de ses objectifs, prend le temps de répondre à ses questions, échange sur ses difficultés éventuelles à des fins constructives. La fréquence des bilans s'adapte aux besoins de chacun. Encadré par les professionnelles et avec l'accord des parents, l'élève peut prendre en charge un ou deux enfants.

³³ <https://www.education.gouv.fr/la-validation-des-acquis-de-l-experience-vae-3077>

Ce dernier a le choix d'accepter ou de refuser l'accompagnement du stagiaire : assurer la sécurité physique et affective de l'enfant sont au cœur des préoccupations de l'équipe...

L'analyse des pratiques professionnelles

L'analyse des pratiques professionnelles (APP) est un temps d'échanges libres permettant aux professionnels de verbaliser, de réfléchir et de se questionner en équipe sur des situations vécues au quotidien voir de remettre en question leur posture professionnelle. L'équipe de la Maison de la Petite Enfance réalise trois APP annuelles d'une durée de deux heures, menées par une psychologue clinicienne.

03

Projet éducatif

L'accueil

Les soins

Le développement, l'éveil, le bien-être

Le projet éducatif a pour objectif de définir les axes de la pédagogie mis en place par les professionnelles de la Maison de la Petite Enfance. En s'appuyant sur ses connaissances, l'équipe propose un projet respectueux des besoins de l'enfant, en accord avec ses quatre valeurs principales :

la bienveillance, la confiance, le vivre ensemble et le plaisir.



La bienveillance est « la capacité à se montrer indulgent, gentil et attentionné envers autrui d'une manière désintéressée et compréhensive. »³⁴ L'équipe met tout en œuvre afin d'être à l'écoute des enfants et de leurs émotions, de les accompagner et de les guider vers l'autonomie avec douceur et prévenance. « Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnelles qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir » principe 4 de la Charte Nationale pour l'accueil du jeune enfant. Les professionnelles de la Maison de la Petite Enfance sont disponibles pour rassurer, consoler, câliner avec ou sans doudou dès que les enfants en ressentent le besoin.



La confiance est « l'espérance ferme, l'assurance d'une personne qui se fie à quelqu'un ou quelque chose, un sentiment de sécurité d'une personne qui se fit à elle-même, un sentiment collectif de sécurité. »³⁵ Au sein de la Maison de la Petite Enfance, il est essentiel de créer du lien avec les autres tout en restant soi-même. « Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille » principe 1 de la Charte Nationale pour l'accueil du jeune enfant. Instaurer un climat de confiance avec les parents et leurs enfants dans le respect et le non jugement, s'appuyer les uns sur les autres : deux objectifs de travail guidant les professionnelles dans leurs réflexions et leurs pratiques quotidiennes. Ce lien de confiance enfants-parents-professionnels débute lors des premières rencontres, se développe puis se renforce tout au long de l'accueil à la crèche. Les

³⁴ Site internet lintern@aute

³⁵ Dictionnaire « Le Robert »

agentes veillent au maintien d'une qualité relationnelle avec le public accueilli et favorisent pour cela des temps d'échanges individuels ou collectifs.



Le vivre ensemble correspond à la « Convivialité harmonieuse entre des personnes d'origines et de cultures différentes. »³⁶ Selon l'équipe du multi-accueil, une coopération chaleureuse et régulière entre les professionnels, les partenaires extérieurs, les enfants et leurs familles est indispensable. « Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueillie quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache » principe 3 de la Charte Nationale pour l'accueil du jeune enfant. Les familles sont invitées quotidiennement dans la structure, sur inscription via un calendrier à leur disposition. Des temps festifs et de partage sont proposés régulièrement aux parents et partenaires de la ville de Tullins.



Le plaisir est la « sensation ou émotion agréable, liée à la satisfaction d'un désir, d'un besoin matériel ou mental. »³⁷ Le bien-être, l'épanouissement des enfants et de leurs parents sont au cœur des préoccupations. Joie, bonne humeur et fous-rires font partie du quotidien à la crèche. « Pour que je sois bien traité, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités (...) » principe 9 de la Charte Nationale pour l'accueil du jeune enfant. Parce que des collaborateurs heureux travaillent mieux : l'entraide, l'humour et les challenges font partie du quotidien. « Le bonheur est la seule chose qui se double si on le partage »³⁸, raison entre autres, pour laquelle l'équipe accueille à la crèche les enfants et leurs familles avec plaisir et enthousiasme ...

³⁶ Dictionnaire « Larousse »

³⁷ Dictionnaire « Petit Robert Dico en ligne »

³⁸ Albert Schweitzer

*vivre
ensemble*



bienveillance



chanter



signer



confiance



plaisir

L'accueil

Premiers contact et adaptation

Accueillir un enfant en structure représente le temps des premières séparations de son environnement familial pour un environnement collectif et inconnu. Cette période particulière mérite toutes les réflexions des professionnelles afin d'accueillir au mieux l'enfant et sa famille.

A l'attribution d'une place, un premier contact téléphonique est établi : la responsable répond aux questions des parents et propose une rencontre à la crèche. Le fonctionnement de la structure est alors présenté, les formalités administratives nécessaires à l'inscription sont expliquées, les locaux sont visités. La directrice est attentive aux inquiétudes éventuelles des familles. Écoute, adaptabilité et bienveillance sont indispensables.

Après réception du dossier administratif complet, **un accueil progressif** est proposé aux parents. L'enfant est accompagné par **deux professionnelles référentes** : des interlocutrices disponibles pour échanger, des repères qui permettent à l'enfant et sa famille d'être rassurés. Elles définissent en lien avec les parents, **la période dite « d'adaptation » ou de « familiarisation »**. L'enfant est accueilli à la crèche, selon son rythme, en fonction des impératifs et besoins des familles, des horaires de travail des professionnelles référentes. L'enfant est présent dans la structure quotidiennement, d'abord avec son ou ses parents.



Une **fiche de recueil de données** est complétée par la professionnelle référente afin de connaître les habitudes et les besoins spécifiques de l'enfant. Sans jugement, la professionnelle pose des questions ouvertes et accueille les paroles des familles. L'enfant est ensuite accueilli dans l'équipement sans ses parents. Petit à petit, il découvre et sollicite l'ensemble des agentes de la structure puis se détache de l'adulte pour explorer l'espace, trouve ses repères et crée sa place au sein du groupe.



La durée et l'organisation des périodes « d'adaptation » ou de « familiarisation » s'ajustent à chaque enfant selon ses réactions durant les premières séparations. Chaque adaptation est différente, elle dépend de l'enfant et, ou de ses parents. Elle génère **des émotions** ; plus le parent est rassuré, plus l'enfant est en sécurité.

Les familles peuvent téléphoner aussi souvent que nécessaire pour avoir des nouvelles de leur enfant.

L'équipe encourage l'apport d'**un objet transitionnel** choisi par l'enfant (doudou, jeux, livres...). Cet objet apaise le tout-petit lors des séparations : il représente symboliquement son parent en son absence. Il est source de lien affectif entre sa cellule familiale et l'environnement extérieur. Il est donné à l'enfant lorsqu'il en manifeste le besoin ou rangé dans son casier. Aussi, les photographies des parents et des fratries fournies par les familles, peuvent être affichées à hauteur des enfants dans l'unité.

Cette période « d'adaptation » ou de « familiarisation » a pour objectif que l'enfant s'habitue à son nouvel environnement, fasse connaissance avec les professionnelles de la structure et se sépare le plus en douceur possible d'avec son parent. **La confiance** se construit avec le temps et un travail quotidien en collaboration.

L'adaptation

L'enfant est présent dans la structure quotidiennement, d'abord avec son ou ses parents

Un accueil progressif est proposé



Sans jugement, la professionnelle pose des questions ouvertes et accueille les paroles des familles

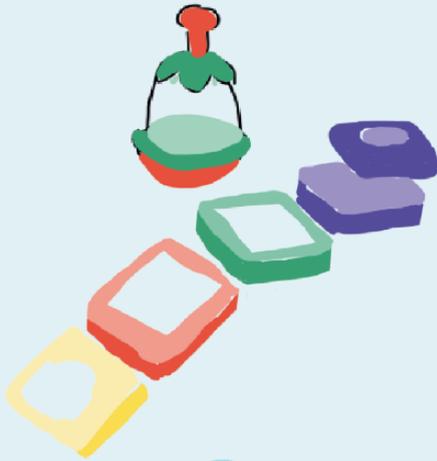
Une fiche de recueil de données est complétée par la professionnelle référente afin de connaître les habitudes et les besoins spécifiques de l'enfant

La confiance se construit avec le temps et un travail quotidien en collaboration

Adaptation

Cette période « d'adaptation » ou de « familiarisation » a pour objectif que l'enfant s'habitue à son nouvel environnement, fasse connaissance avec les professionnelles de la structure et se sépare le plus en douceur possible d'avec son parent.

L'enfant explore l'espace, trouve ses repères et créer sa place au sein du groupe



bonjour

A (prénom), mes délices mes délices

A (prénom), mes délices mes délices

Les échanges quotidiens avec les parents

La communication avec les parents est une composante importante de l'accueil du jeune enfant. Elle s'établit entre-autres, au travers **des transmissions quotidiennes**. Les échanges du matin et du soir permettent aux adultes de prendre le relais avec l'enfant, de mieux identifier ses besoins, d'assurer une continuité entre la maison et la crèche.

L'accueil des enfants est possible au sein du multi-accueil tous les matins entre 7h30 et 9h, tous les après-midis entre 12h30 et 14h.

Les familles disposent d'un badge pour entrer librement au sein de la structure pendant les horaires d'ouverture. Dans le hall, les enfants ôtent leurs chaussures et leurs chaussettes ; les parents enfilent des sur-chaussures. Les familles entrent dans l'unité ou le jardin. Pour des modalités pratiques, l'accueil à lieu dans la première section. Lorsque le taux d'encadrement le permet, les tout-petits sont séparés et également accueillis dans la seconde unité. Les parents déposent les vêtements de rechange dans le casier individuel de leur enfant situé dans la salle de bain entre les deux sections.

Deux professionnelles sont référentes de l'accueil quotidien, les autres sont assises au sol et disponibles pour les enfants présents. « Un environnement qui bouge autour du bébé est très anxiogène. Il est important de limiter les déplacements des adultes et de se répartir les tâches pour garder une disponibilité fiable auprès des enfants ».³⁹ L'équipe est attentive à la qualité de son accueil. Sourire, bienveillance, écoute et disponibilité sont au cœur des préoccupations. Les professionnelles disent « bonjour » à l'enfant en le nommant et à son parent. L'équipe accueille les familles en demandant comment va l'enfant. Toute information particulière ayant eu lieu dans la soirée, dans la nuit ou au levé doit être précisée (moindre appétit, difficultés d'endormissement, réveils nocturnes, prise de médicament...). Certaines informations particulières sont demandées aux familles afin de favoriser la continuité de soin et respecter le rythme individuel de l'enfant. L'équipe s'intéresse notamment à l'heure de réveil du tout-petit (d'autant plus important pour ceux qui ont besoin de la sieste du matin). Même si l'équipe reste à l'écoute de l'enfant durant la journée, cette information peut aider à comprendre de façon plus efficace ses demandes et permettre d'anticiper la fatigue. **L'équipe observe le tout-petit**, est attentive à son comportement.

³⁹ Christine Schuhl et Josette Serres, *Petite enfance et neuroscience (Re) construire les pratiques*

L'équipe encourage les parents à **prendre le temps** nécessaire aux transmissions afin que chacun vive le plus sereinement possible **la séparation**. Selon l'évolution du tout-petit et ses propres craintes, certains peuvent vivre difficilement cet instant. Au moment de quitter son enfant, il est indispensable que le parent lui signifie son départ. L'équipe y est très attentive et prend à cœur de **le rassurer** par sa présence physique (la garde dans ses bras si besoin). Elle accompagne aussi cette situation de façon verbale (nomme entre-autres les émotions).

Au fil des accueils, l'enfant prend confiance en lui et en son environnement.

L'espace est accueillant et sécurisant : l'équipe est vigilante à disposer des jeux afin de favoriser la séparation et donner envie à l'enfant d'investir les lieux. Chacun doit pouvoir trouver des sollicitations lui permettant d'explorer ses compétences du moment.

Lors des transmissions du soir, les professionnelles communiquent le plus fidèlement possible aux familles la journée de leur enfant. L'équipe décrit également **les anecdotes** vécues à la crèche, **les retours d'observations** sur ses activités, ses découvertes et ses interactions. L'équipe est à l'écoute des parents et répond à leurs questions. Chaque agente, peut avec son expérience et ses connaissances apporter des conseils ou pistes aux familles afin de leur permettre de trouver leur propre solution. Si la situation le demande, **un entretien individuel** est proposé afin de prendre le temps de partager, de préserver la confidentialité des informations échangées ou d'éviter des discussions en présence de l'enfant.

Les soins

Les soins d'hygiène et de confort

Les soins sont des « actes par lesquels on veille au **bien-être** de quelqu'un. »⁴⁰ L'équipe de la Maison de la petite Enfance répond **aux besoins** des tout-petits grâce à leurs observations et aux informations communiquées par les parents. Elle réalise **des soins d'hygiène et de confort** (changes, désobstruction Rhinopharyngée...) en respectant le développement individuel de chacun dans un cadre pédagogique réfléchi.

Les soins sont effectués dans **un environnement bienveillant**. Chaque acte est verbalisé et le geste respectueux avec une attention portée sur le confort des postures de l'enfant. Les professionnelles se rendent disponibles pour répondre au rythme de chacun. Les interactions, le langage sont encouragés et permettent de renforcer **le sentiment de sécurité et d'estime de soi** des tout-petits. Les soins d'hygiène sont des moments privilégiés entre l'adulte et l'enfant qui participent à son éveil, à son bien-être et à son développement.



⁴⁰ Dictionnaire Larousse

L'équipe accompagne l'enfant dans son **autonomie**, encouragée par l'effet de groupe, grâce à **un environnement adapté**. Les tables de change sont équipées d'un escalier permettant à l'enfant en capacité motrice d'y monter seul, de s'allonger. La structure dispose de matériaux adaptés à la taille des tout-petits (toilettes, lavabos, distributeurs de savon, serviettes...). Les professionnelles **respectent la maturité** physique et psychoaffective de l'enfant et le sollicitent pendant les soins. Par exemple, allongé, le tout-petit peut soulever son bassin pour aider à mettre sa couche et debout, il peut mettre seul sa couche-culotte.

A la Maison de la Petite Enfance, **les changes** sont réalisés aussi souvent que nécessaire. L'eau, le savon doux et des gants lavables sont utilisés. La collectivité fournit **des couches jetables biologiques**. Les parents peuvent apporter les fournitures d'hygiène de leur choix (couches spécifiques, coton, liniment oléo-calcaire...), sans déduction financière. Des crèmes peuvent être appliquées aux enfants selon l'ordonnance d'un médecin. **Les couches lavables** sont acceptées et rendues le soir aux familles afin d'être lavées au domicile.

Les professionnelles respectent le choix du tout-petit, son besoin d'être accompagné et ses envies du moment. Ainsi, un enfant qui désire aller aux toilettes ou sur le pot est encouragé dans sa démarche.

Dialogue, **cohérence des pratiques** entre professionnelles et parents sont indispensables à l'acquisition de la propreté.

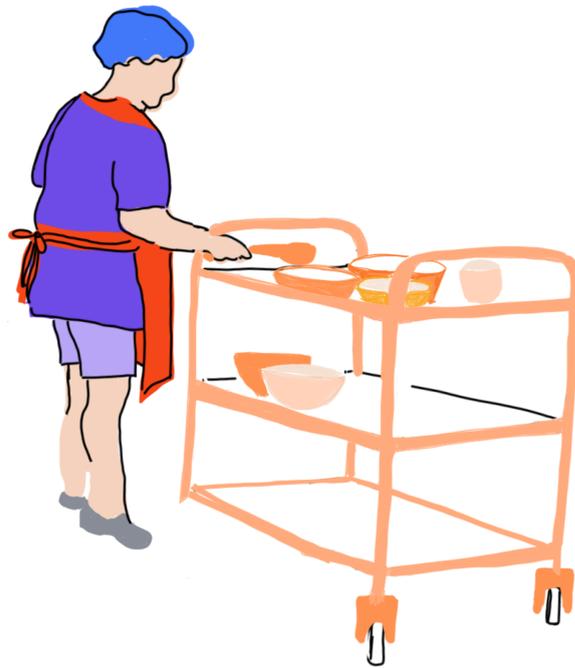
Le partage d'observations en équipe permet **une qualité de soins** individualisée et une réponse adaptée aux besoins de chaque enfant.

Les repas

A la crèche, le repas est un moment de partage, d'échanges et de découvertes favorisant la socialisation et le développement global de l'enfant. Les professionnelles contribuent à l'acquisition d'habitudes alimentaires équilibrées.

Dans le cadre du Programme National Nutrition Santé (PNNS) et afin de prévenir l'obésité infantile, « **la collation** matinale n'est ni systématique, ni obligatoire. »⁴¹ Vers 9h30, les enfants s'assoient à table et chantent. Un biberon ou un verre d'eau est proposé.

Les menus sont élaborés sous contrôle de la responsable puis affichés dans le hall de la structure. Ils sont adaptés aux différents besoins des enfants dans un souci **d'équilibre alimentaire** : des aliments variés et de saison sont privilégiés. La cuisinière effectue les achats alimentaires deux fois par semaine dans un supermarché. Par ailleurs, un panier hebdomadaire de légumes biologiques est livré par une association locale de réinsertion. Les repas et les goûters sont préparés sur place, quotidiennement, de l'entrée au dessert, dans le respect des normes d'hygiène alimentaire en vigueur (HACCP) puis servis respectivement à 11h25 et 15h30.



⁴¹ <https://www.education.gouv.fr/education-l-alimentation-et-au-gout-7616>

Les parents qui le souhaitent peuvent apporter à la crèche **le lait maternel**. Son recueil, sa conservation et son transport sont soumis au respect d'un protocole. Ainsi la continuité de l'allaitement est possible tout en assurant la sécurité physique de l'enfant.

Le lait maternisé et les biberons en verre sont fournis par la crèche ou les parents.



La diversification alimentaire est une étape fondatrice de la vie de l'enfant. En effet, les pratiques éducatives des proches contribuent à l'acceptation par l'enfant de nouveaux aliments et auront une influence sur sa manière de se nourrir à long terme.

Les aliments peuvent engendrer **des allergies**.

La diversification est donc réalisée par les parents.

Une fiche individuelle recense les introductions alimentaires de chaque enfant, ce document est actualisé aussi souvent que nécessaire par les familles. Les professionnelles proposent aux tout-petits âgés de moins d'un an, les aliments déjà introduits à la maison. Les enfants suivant **un régime alimentaire spécifique** (sans viande, sans protéines de lait...) se verront proposer un substitut, dans la mesure du possible.

L'équipe sert des purées lisses, épaisses, granuleuses, en morceaux... à l'enfant selon son développement, ses habitudes et ses envies.

Le rythme de vie des enfants est respecté. Ainsi, un enfant qui dort peut manger à son réveil. Les repas préparés sur place peuvent être conservés au chaud pendant une heure, raison pour laquelle des purées industrielles peuvent être occasionnellement proposées.

Les tout-petits sont installés dans un transat, dans une chaise-haute ou peuvent manger dans les bras de l'adulte en fonction de leurs besoins et de leur développement. Lorsque l'enfant souhaite commencer à manger par lui-même, une cuillère lui est proposée. Un verre adapté à la taille de ses mains lui permet de boire, il est important de lui montrer comment faire et de l'encourager.

Le groupe des moyens, cinq à six enfants âgés de 16 à 24 mois, sont accompagnés à table par une professionnelle. Début de l'autonomie, période pour l'enfant au cours de laquelle existent simultanément son envie de faire seul et son besoin d'être étayé par l'adulte : l'agente l'accompagne tout en respectant sa volonté d'indépendance.

Les plus grands enfants et deux professionnelles déjeunent ensemble : ils partagent ce temps convivial, échangent sur les goûts, les couleurs, les textures des plats proposés. L'appétit de l'enfant est respecté dans la limite d'une portion adaptée à son âge. L'enfant mange selon son rythme et selon sa volonté, il est encouragé à goûter sans être forcé (les professionnelles montrent l'exemple, coupent des morceaux, mélangent des aliments si nécessaire pour susciter l'envie de manger).



Moyens et grands mangent dans des plateaux en inox composés de quatre compartiments. Les enfants ont à disposition des ustensiles adaptés à leur morphologie : un verre, une cuillère, une fourchette et leurs petits doigts ! Toucher, lécher, écrabouiller les aliments font partie de la découverte alimentaire et développent leur sensorialité. Tous les plats sont servis simultanément, de l'entrée au dessert. L'enfant a le libre choix de manger dans l'ordre qu'il le souhaite. Les professionnelles ont observé que souvent, les enfants apprécient de commencer par le dessert puis mangent la suite du repas. Certains mélanges d'aliments et de textures peuvent surprendre mais sont peut-être les prémises de futures œuvres d'art !

Les enfants peuvent **cuisiner** à la crèche, les parents sont invités dès qu'ils le souhaitent à venir pâtisser !

Lorsque les enfants ont terminé leurs repas, accompagnés de l'adulte, ils trient leurs déchets, vident leurs couverts dans les bassines correspondantes et débarrassent leurs plateaux. Des gants de toilettes lavables sont mis à disposition de l'enfant pour qu'il se débarbouille en toute autonomie face à un miroir adapté à sa taille.

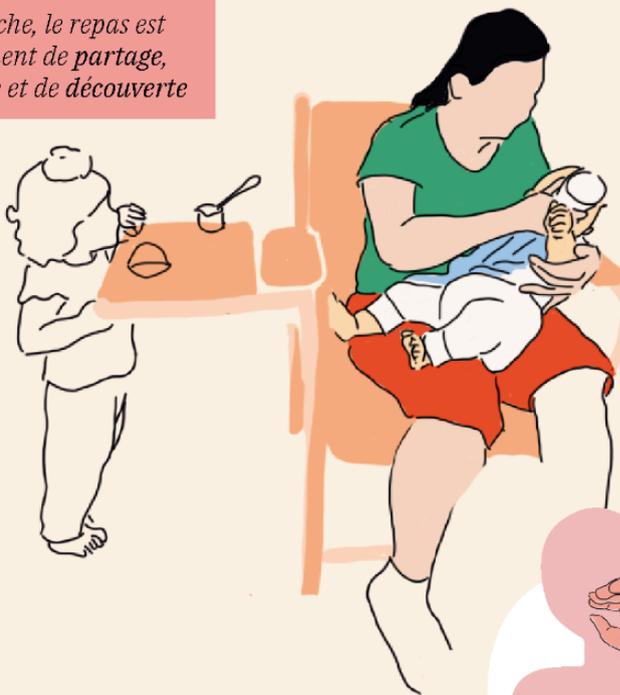
Un temps calme avant la sieste est ensuite proposé.

Les repas

Mains en l'air sur la tête Aux épaules et en avant
Bras croisés sur les côtés Moulinez et on va signer

À la crèche, le repas est un moment de partage, d'échange et de découverte

Le rythme de vie des enfants est respecté. Ainsi, un enfant qui dort pourra manger plus tard à son réveil.



Les parents qui le souhaitent peuvent apporter le lait maternel

Cuisine à la crèche

Les enfants peuvent cuisiner à la crèche, les parents sont invités dès qu'ils le souhaitent à pâtisser.

Les repas et les gouters sont préparés sur place

Tous les plats sont servis simultanément de l'entrée au dessert



boire

manger

L'enfant a le libre choix de manger dans l'ordre qu'il souhaite

Les enfants trient leurs déchets et débarassent leur plateau

Des aliments variés, biologiques et de saison sont privilégiés



Pain bio



Panier bio

Le sommeil

“**Bien dormir** a des conséquences importantes sur la santé au quotidien. En effet, le sommeil est indispensable au développement cérébral de l'enfant et il améliore la concentration, consolide les informations mémorisées pendant l'éveil et favorise l'apprentissage récent.”⁴²
A la Maison de la Petite Enfance, les temps de repos sont accompagnés et réfléchis.

La structure dispose de **trois dortoirs** équipés de lits barreaux et de couchettes. Chaque enfant possède son espace de repos. Il dispose d'une turbulette ou d'un drap de couchage adapté à sa taille et à la saison. Le linge de lit est fourni par la crèche.

L'équipe veille au sommeil des tout-petits dans le **respect du rythme** de chacun. Les professionnelles couchent l'enfant sans trop attendre dès les premiers signes de fatigue. Les professionnelles encouragent la présence **d'un objet transitionnel** pour faciliter l'endormissement.

La durée de sommeil est illimitée.

Il peut être utile de laisser dormir un enfant dans l'unité lors des premières semaines d'accueil ou lorsque son état général nécessite une attention spécifique.



⁴² <https://www.ameli.fr>

Les parents sont des partenaires incontournables pour connaître les besoins et les habitudes de sommeil des tout-petits. Les bébés sont couchés selon leur fatigue dans un lit à barreau, dans le respect des **mesures de prévention contre la Mort Inattendue du Nourrisson (MIN)**⁴³. Un contrôle visuel non intrusif de chacun des enfants tous les quart d'heure dans la chambre reste prioritaire. Le babyphone est un moyen complémentaire de surveillance.

Une professionnelle accompagne si nécessaire le tout-petit à son endormissement pour le rassurer, l'apaiser par sa présence et l'aider à s'endormir.



Un temps calme est proposé aux grands enfants après leur déjeuner. Ils sont séparés au sein des deux unités, accompagnés individuellement aux toilettes ou changés.

Anticiper les événements et créer **des repères** aide l'enfant à se sentir sécurisé. Musique douce, conte d'histoire, jeux calmes précèdent les temps de repos. **Doudous et sucettes** sont proposés.

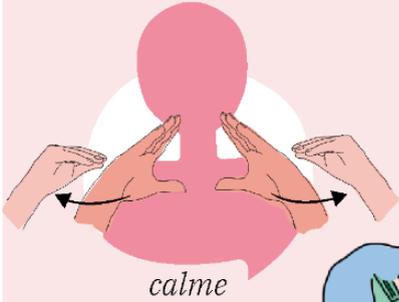
Les couchers sont échelonnés à partir de 12h30, les enfants fatigués sont allongés et rassurés dans la pénombre des dortoirs. "**Leur sécurité affective**, même quand ils dorment, est assurée par la présence ou la proximité et la disponibilité de l'adulte qu'ils connaissent bien."⁴⁴

⁴³<https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-de-la-mere-et-de-l-enfant/mort-inattendue-du-nourrisson/le-syndrome/#tabs>

⁴⁴https://www.one.be/fileadmin/user_upload/siteone/PRO/Brochures/brochure-sommeil-milieu-accueil-accessible.pdf

Une professionnelle est présente dans chacun des deux dortoirs durant la sieste. L'équipe assure tous les quart d'heure un contrôle visuel des trois derniers enfants endormis. L'écoute-bébé permet d'être alerté d'un réveil. Il est important de laisser, aux gros dormeurs, le temps qui leur est nécessaire et de se réveiller par eux-mêmes. Les enfants levés sont changés, accompagnés aux toilettes, rhabillés et accueillis dans l'unité. Ils peuvent librement jouer, des activités dirigés sont parfois proposées.

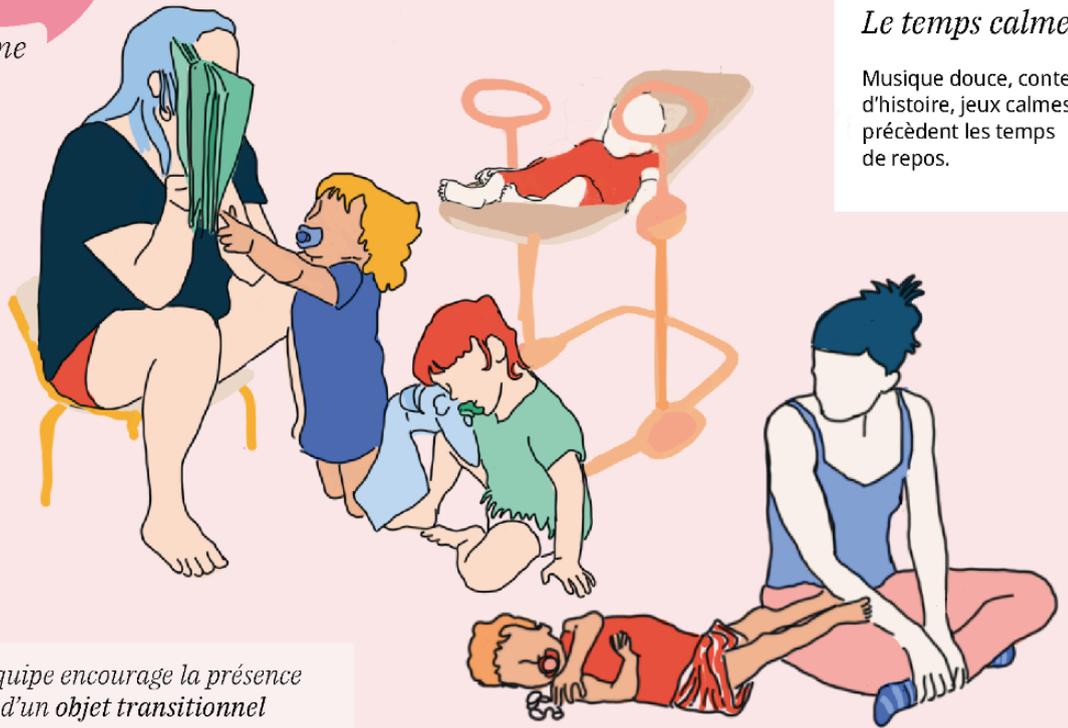
Le sommeil



calme

Il peut être utile de laisser dormir un enfant dans l'unité

Le temps calme
Musique douce, conte d'histoire, jeux calmes précèdent les temps de repos.



L'équipe encourage la présence d'un objet transitionnel

Belle lune, Belle, où vas-tu là-bas ?
Belle lune, Belle, que cherches-tu-là ?

Une professionnelle accompagne si nécessaire le tout-petit dans son endormissement



dormir



Chaque enfant possède son espace de repos

La durée de sommeil est illimitée

Une professionnelle est présente dans les deux dortoirs

Les enfants se réveillent par eux même

Le développement, l'éveil, le bien-être

L'éveil corporel, la motricité libre et les jeux symboliques

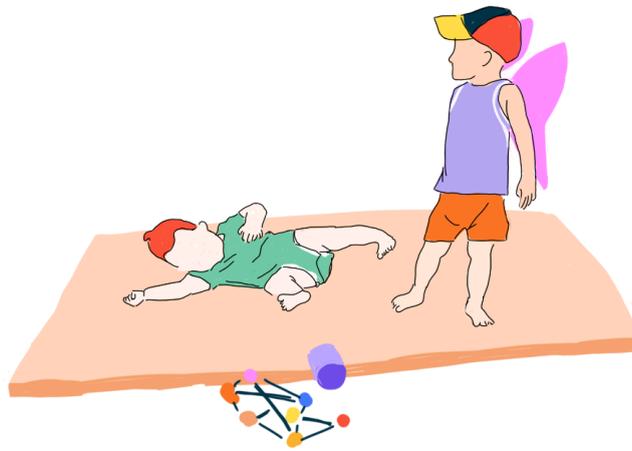
Le concept de motricité libre est inventé par le Docteur Emmi Pikler, pédiatre hongroise, responsable de la pouponnière « Loczy » à Budapest, dans les années 1960. « Elle est convaincue que le petit enfant est un être doué de sensibilité et capable de se développer tout seul sans l'intervention d'un adulte. A la pouponnière, elle a observé au fil des années, que **le développement moteur s'acquiert naturellement** et dans un ordre bien précis, mais aussi que **cette liberté** donnée aux enfants leur apporte **un sentiment d'accomplissement et de sécurité**. »⁴⁵ Les professionnelles de la Maison de la Petite Enfance s'inspirent de ce concept dans leurs pratiques quotidiennes.



⁴⁵ La motricité libre, qu'est-ce que c'est ? Les pros de la petite Enfance

Libre de ses mouvements, l'enfant est compétent et autonome.

Il explore par lui-même et **prend confiance en lui**. "C'est à plat dos sur un tapis ferme mais confortable qu'un nouveau-né sera le plus à même de découvrir le monde qui l'entoure, d'expérimenter ses sensations. Sa tête est au repos, la cage thoracique à plat dégage ses poumons, ses mains et ses pieds sont mobiles, sa colonne vertébrale n'est pas sollicitée."⁴⁶ L'équipe est attentive au développement moteur de l'enfant et intervient seulement si nécessaire. Le tout-petit s'assoit par lui-même, il marche seul lorsqu'il en est capable.



L'équipe préconise aux familles **le port de vêtements confortables** et adaptés à la taille de l'enfant : sa tenue n'entrave pas ses mouvements ; ses pieds sont nus ou recouverts par des chaussons souples et légers.

L'espace est aménagé selon les besoins du tout-petit. A sa disposition, des objets simples, « des jeux libres » et du matériel varié, choisi avec soin par les professionnelles pour stimuler son activité motrice selon ses possibilités et ses envies.

Selon Jean PIAGET, biologiste, psychologue et épistémologue suisse, les « **jeux symboliques** » désignent les activités « de faire semblant » entre 18 mois et 6 ans. A la Maison de la Petite Enfance, l'aménagement de l'espace délimite des zones de jeux attractives. La dinette, les poupées, les voitures, les déguisements, les constructions sont essentiellement tournés vers **l'imitation ; ils favorisent la coopération et le partage**.

⁴⁶ *Motricité libre et activité autonome : libérez les bébés ! Les pros de la petite Enfance*



« L'environnement de l'enfant, en structure collective, se pense, se façonne telle une démarche scientifique (...). Maria MONTESSORI insiste sur la période sensible **de l'ordre** qui apparaît au début de la première année et dure deux à trois ans. Tout doit être à sa place, c'est une forme de stabilité qui rassure. »⁴⁷ A la Maison de la Petite Enfance, tous les enfants participent quotidiennement au rangement. «L'enfant actif, aux côtés de l'adulte, se sent important et reconnu»⁴⁷.

Le multi-accueil est aménagé dans l'objectif de garantir la sécurité et la mobilité de l'enfant, pour favoriser son éveil et sa motricité.

« **Un enfant a besoin du support visuel de l'adulte** pour explorer. Il sent son encouragement, son intérêt. »⁴⁷ A la Maison de la Petite Enfance, une professionnelle est continuellement assise au sol dans l'unité tel un **phare éclairé**. Elle reste fixe et visible permettant à l'enfant de jouer sous son regard et d'expérimenter en toute sérénité. « Le phare n'est ni muet, ni figé ! Il peut se lever brièvement pour aider un enfant en difficulté, gérer un conflit, enrichir un matériel de jeu, etc. puis reprendre sa place [...] Le phare peut aussi être « éblouissant » à certains moments : lire un livre à un petit groupe, animer une chanson mimée, mettre de la musique et danser avec les enfants. »⁴⁸. Des professionnelles nommées « **les mouettes** » réalisent les déplacements indispensables tout au long de la journée.

⁴⁷ Christine Schuhl et Josette Serres, *Petite enfance et neuroscience (Re) construire les pratiques*

⁴⁸ *Présence des adultes en EAJE : les « phares » et les « mouettes » Les pros de la petite Enfance*

L'égalité filles/garçons

« **L'égalité** suppose que **tous les enfants sont traités et stimulés de la même manière, peu importe leur genre** (fille ou garçon). L'égalité suppose aussi que tous les enfants ont les mêmes droits et les mêmes possibilités dans la vie. Un enfant ne devrait pas avoir à agir d'une manière particulière ou se voir imposer des limites à cause de son genre »⁴⁹.

Agir sur les représentations et les comportements d'un individu dès le plus jeune âge permet d'**améliorer le vivre ensemble et de lutter contre les inégalités**.

Le choix du matériel pédagogique favorise une éducation non sexiste (livres sans stéréotypes, jouets universels, déguisements unisexes...). Les professionnelles de la Maison de la Petite Enfance proposent des **activités accessibles à tous**, suscitent l'intérêt et encouragent l'enfant **sans discrimination**. Promouvoir l'égalité, respecter les émotions permet aux tout-petits et aux adultes de prendre confiance en eux et de s'épanouir. L'équipe de la crèche accueille, implique et valorise indifféremment chaque parent.

« La mixité des personnels dans l'accueil, l'éducation et le soin des enfants quel que soit leur âge est un facteur d'égalité entre les deux sexes, car elle offre aux enfants des modèles et des relations socialement plus riches dans un nouveau monde constitué d'hommes et de femmes. »⁵⁰ L'équipe féminine de la Maison de la Petite Enfance, l'intervention des partenaires et l'accueil des stagiaires permettent une diversité de genre au sein de la structure.



⁴⁹ https://naitreetgrandir.com/fr/etape/1_3_ans/garderie/enseigner-egalite-tout-petits/

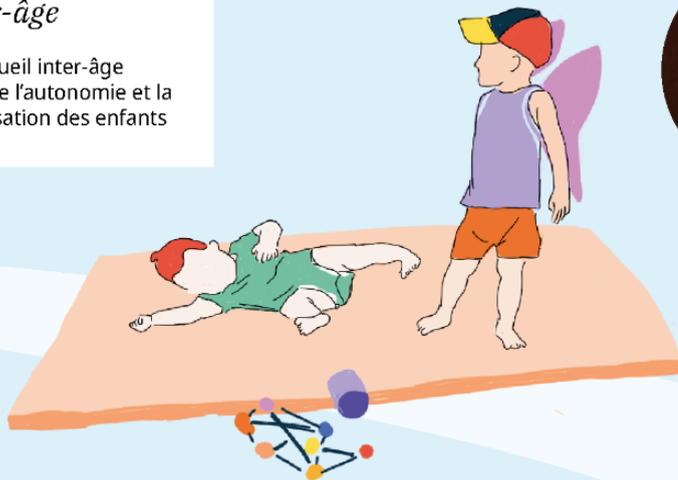
⁵⁰ Charte nationale d'accueil du jeune enfant, principe 7

Balancoire et tobogan, ça monte et ça descend
 Ça fait rire les enfants ça fait peur en même temps

La motricité et les jeux

Inter-âge

Un accueil inter-âge favorise l'autonomie et la socialisation des enfants



La tenue de l'enfant n'entrave pas ses mouvements, ses pieds sont nus

Motricité libre

Libre de ses mouvements, l'enfant est compétent et autonome. Il explore par lui-même et prend confiance en lui



Une professionnelle est continuellement assise au sol dans l'unité tel un phare éclairé



Les familles à la crèche

Quotidiennement les familles peuvent mener l'animation de leur choix auprès des enfants en collaboration avec les professionnelles



Des activités accessibles à tous sans discrimination

Les jeux symboliques favorisent la coopération et le partage



L'art, la culture et la nature

L'éveil artistique est reconnu par l'article 31 de la Convention internationale des droits de l'enfant. « Les Etats parties respectent et favorisent le droit de l'enfant de participer pleinement à **la vie culturelle et artistique** et encouragent l'organisation à son intention de moyens appropriés de loisirs et d'activités récréatives, artistiques et culturelles, dans **des conditions d'égalité**. »⁵¹

La Maison de la Petite Enfance, en tant qu'établissement d'accueil de jeunes enfants permet « [...] d'accéder au patrimoine culturel, à la création et à l'expérience artistique, qui contribuent et contribueront au libre et plein développement de son identité. »⁵² Soucieuses d'être des « **éveilleurs au monde** »⁵³, les professionnelles introduisent « la culture, l'art et la nature, pour favoriser **la curiosité, la construction et l'épanouissement du jeune enfant**. »⁵⁴

Pour cela, elles utilisent différents supports (livres, instruments de musique...) et proposent **des activités quotidiennes** (danse, chant, ateliers créatifs, jardinage, cueillettes...).

Par ailleurs, en 2024/2025, l'équipe bénéficie d'une formation « Éclate de Lire »⁵⁵ dispensée par Isabelle Dumontaux, une approche ludique et sensorielle à **l'utilisation du livre**.

La volonté des professionnelles est **d'inscrire les artistes comme des partenaires**. Ils interviennent au sein de la structure. De plus, les enfants se déplacent hors les murs afin d'assister à des spectacles ou des expositions.

Des temps d'animation sont organisés avec **les bibliothécaires et les ludothécaires** à la médiathèque de Tullins ou exceptionnellement à la crèche.

Enfin, pour promouvoir **la culture dans la construction du lien parent-enfant**, les familles sont invitées à venir partager et/ou proposer des animations, assister aux fêtes, spectacles ou sorties nature.

⁵¹ Rapport annuel sur les droits de l'enfant 2023

⁵² Charte d'accueil du jeune enfant

⁵³ Rapport de S. Giampino, Développement du jeune enfant, modes d'accueil, formation des professionnels 9 mai 2016

⁵⁴ Rapport de S. Giampino, Développement du jeune enfant, modes d'accueil, formation des professionnels 9 mai 2016

⁵⁵ www.eclatedelire.fr

La crèche dispose d'un jardin arboré offrant différents revêtements (gazon, dalle amortissante, béton) et divers reliefs. Toboggan, véhicules et balles côtoient un bac à sable, des jardinières, des couvertures et des tapis (pour les plus petits, les pique-niques ou les activités au sol). Des tables et chaises sont disponibles sous la terrasse couverte et permettent repas et jeux sur tables ou activités manuelles.

En extérieur, le développement global de l'enfant est favorisé. Ses compétences sensori-motrice comme sa force et son équilibre s'améliorent en courant, en sautant, en lançant, en glissant, en attrapant, en roulant, en tournant... Il apprend à connaître ses capacités et ses limites, à prendre des risques, à évaluer lui-même le danger et ainsi à **favoriser sa confiance en lui et son autonomie.**

Au contact de la nature, la créativité et l'imagination sont déployées, le langage et la curiosité sont stimulés. Ici naissent les prémices de **la sensibilisation à la cause environnementale.**

La communication gestuelle et le langage

« L'enfant est naturellement doté d'habiletés qui lui permettent d'acquérir très rapidement sa langue maternelle [...] L'évolution du langage chez l'enfant est la résultante des interactions entre des capacités innées et l'influence de l'environnement. On doit donc souligner l'importance des stimulations sensorielles, affectives, sociales, pédagogiques. »⁵⁶

A la Maison de la Petite Enfance, l'équipe associe quotidiennement des gestes issus de la langue des signes française à leurs paroles. Ils sont particulièrement pratiqués lors **des temps rituels** (activités, chansons, repas...). Ils permettent à l'enfant préverbal de s'exprimer et **de réduire la frustration**. Ce dialogue bienveillant en face à face permet au tout-petit **d'être acteur dans ses échanges** et **de se sentir écouté**. Cet outil pédagogique favorise **la mémorisation** et développe **la motricité fine**. « **La communication gestuelle associée à la parole** est la combinaison de l'oral et l'auditif, du visuel et du kinesthésique. Une sphère multidimensionnelle indispensable à l'enfant »⁵⁷. Des temps conviviaux, nommés « Môm'en signes » animés par les professionnelles sont proposés plusieurs fois dans l'année aux familles.



Au sein de la structure, **le livre** est également un outil indispensable à l'apprentissage et au développement du langage. Des imagiers et des albums sont à disposition dans les deux unités. Les tout-petits peuvent s'en saisir pour les regarder seuls, à plusieurs ou solliciter l'adulte. La proximité géographique du multi-accueil et de la médiathèque permet l'emprunt d'ouvrages à destination des enfants et agents. L'équipe de la Maison de la Petite Enfance participe chaque année au festival intercommunal « Livres à Vous »⁵⁸. Ainsi, suivant les ateliers et animations proposées, les enfants peuvent créer, avec des artistes ou les professionnelles, autour de l'univers d'un auteur et parfois même le rencontrer.

⁵⁶ Marc Delahaie, *L'évolution du langage de l'enfant De la difficulté au trouble*, Institut national de prévention et d'éducation pour la santé

⁵⁷ *Signer avec les enfants : mode ou avancée pédagogique ? Les pros de la petite Enfance*

⁵⁸ www.livresavous.fr

Les activités extérieures et les moments festifs

La localisation géographique de la structure, la richesse des partenariats locaux ainsi que les taux d'encadrement à la Maison de la Petite Enfance permettent l'organisation d'activités extérieures à l'équipement.

Les sorties font l'objet d'un travail de réflexion et d'organisation en amont. Elles sont inspirées du thème « fil conducteur » de l'année et encadrées par un protocole.⁵⁹

Des promenades à pied sont réalisées à proximité de la crèche dans la forêt avoisinant la structure et dans le parc du Clos des Chartreux.

Des animations sont proposées à la médiathèque/ludothèque intercommunale, à la Maison des Jeunes et de la Culture, au Lieu d'Accueil Parents-Enfants et au Relais Petite Enfance.

Des déplacements via le minibus du CCAS sont possibles. Ainsi, sont organisées **des rencontres** avec les personnes âgées du foyer d'accueil, **des visites** des écoles maternelles de la commune, **des escapades** dans les fermes alentours, **des piques-niques** au jardin partagé, **des immersions** à la caserne des pompiers. En période estivale, petits et grands peuvent aller nager et déjeuner à la piscine municipale. En collaboration avec le Relais Petite Enfance, une à deux fois dans l'année, un spectacle est proposé aux enfants à la salle des fêtes.

Les sorties favorisent **l'éveil** et attisent **la curiosité** des tout-petits. En dehors des murs du multi-accueil, ces derniers s'ouvrent au monde, rencontrent l'altérité, se confrontent aux règles de vie sociale et de sécurité.

Par ailleurs, le groupe d'enfants restreint, profite **d'instant privilégiés** avec les accompagnateurs.

Les familles sont invitées à participer aux activités extérieures et aux temps conviviaux de la structure. Les événements calendaires sont prétexte à des moments festifs partagés ! Ces instants de détente marquent l'année, ils permettent aux parents de se rencontrer, aux familles et aux professionnelles d'échanger, ils renforcent **les liens de confiance**.

⁵⁹ Annexe 9, Règlement de fonctionnement Maison de la Petite Enfance, page 26

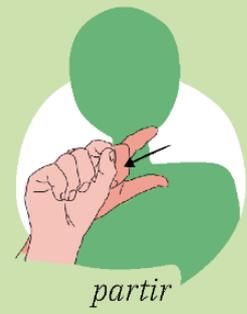
Les activités extérieures

si tu pars en voyage dans le vent de l'été
 En faisant tes bagages n'oublie pas d'emporter...

Echange avec la MJC,
 le foyer de personnes âgées

Balade dans le parc

Sortie à la médiathèque,
 ludothèque



Visite de la caserne



à pied

en mini bus



Sortie spectacle à la salle
 des fêtes avec le Relais
 Petite Enfance



Sorties à l'espace naturel sensible
 de la Troussatière

Visite de la ferme et
 dégustation de fromage



Sortie à la piscine

Pique-nique aux jardins
 partagés Floréal



Conclusion

Depuis ces trois dernières années, la Maison de la Petite Enfance connaît des changements. Différentes **évolutions structurelles** telle que le regroupement des deux multi-accueils municipaux de la ville de Tullins modifie le fonctionnement de la crèche. La nouvelle équipe réalise un travail de réflexion et de réorganisation quotidienne.

Ce projet d'établissement est réfléchi, investi et construit par l'ensemble des agentes. Il est le résultat **d'un travail en collaboration** entre professionnelles de la structure et différents partenaires extérieurs telle que l'illustratrice, graphiste Isabelle Dumontaux.

Au-delà de l'exigence réglementaire, ce document instaure **une dynamique de réflexion et d'actions au service de la qualité d'accueil**. Formalisées par l'écrit, les pratiques sont concrètes et obligent l'ensemble des professionnelles à analyser le quotidien ; à prendre du recul pour l'évaluer, le critiquer et le réajuster.

Cet outil est un véritable point de repère, il permet aujourd'hui d'énoncer, de transmettre **les valeurs communes et les projets futurs** à la Maison de la Petite Enfance. Il ne s'agit pas d'un document figé, bien au contraire, mais **d'un support de travail** qui donne matière à réflexion pour les prochaines années à venir.

Remerciements

Les modèles des illustrations sont les professionnelles de la crèche elles-même qui ont accepté de poser un regard sur leur propre pratique.

Merci à Jessica, pour ses coups de pinceaux délicats sur les mains de ses collègues, illustration de l'équipe page 33.

Merci à Aurore, Charlène, Christèle, Delphine, Amandine, Lucie, Isabelle, Maria, Jessica, Ophélie, Sabrina et Sandrine pour leur participation à la rédaction des textes de ce projet d'établissement.

Nous vous remercions de contacter la Maison de la Petite Enfance ou l'illustratrice avant d'utiliser les illustrations présentes dans ce document.

Illustrations du document : © isabelle Dumontaux

Conception graphique : © isabelle Dumontaux

Rédaction : Delphine Bazzoli, Sabrina Rahoui et Charlotte Guinier



Contacts

Responsable : Charlotte Guinier

Assistante administrative : Sandrine Cacciatore

04 76 07 86 87

mpe@ville-tullins.fr

Gestionnaire : CCAS de Tullins